

**EXTRAIT DU REGISTRE DU**

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération	Qui ont pris part au vote
13	13	10	10

Séance du 7 avril

L'an deux mil vingt-trois, le 7 avril

Convocation 03/04/2023

Date d'affichage 03/04/2023

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine DECUYPER, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : C. DECUYPER ; E. TRECARTES ; P. LAMY-BOYET ; B. WEBER DA CONCEICAO ; S. GREMY ; F. EUSTACHE ; C. GUILLAUME ; C. GREGOIRE ; W. COLAS ; H. CAPPELLAZZI

Absents excusés : P. BARDEL – C. BLARDAT-KATOUI

Absent non excusé : A. DEGUY

Secrétaire de séance : S. GREMY

**AFFECTATION DU RESULTAT - COMMUNE**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la commune 2022, Considérant que la gestion est normale, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2022 :

Considérant que le compte administratif de la commune présente un excédent de fonctionnement de 528416.98 € ;

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Virement à l'article 1068 de la section d'investissement de 136101.71 €, le solde, soit la somme de 392315.27 € étant reprise à la section de fonctionnement à l'article 002.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Secrétaire de séance  
Stéphanie GREMY




Le Maire  
Catherine DECUYPER


